

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2025

Liste des délibérations examinées affichée le 14 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Laure LAURENT à Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU à Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à Yves GAVULT, Bruno DANDOY à Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK à Marylène MILLET, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Fabienne TIRTIAUX,

Membres absents à la séance :

Eric PEREZ

**APPROBATION DU PROJET
ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
POUR LA PÉRIODE 2025-2028**

Délibération : 10-2025-102

Transmis en préfecture le : 13/10/2025

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Le projet éducatif de territoire (PEDT) a pour ambition d'assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires en renforçant la cohérence et la complémentarité des actions menées auprès des enfants et des jeunes. Il constitue un cadre partenarial qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (institutions, associations, familles) autour d'une démarche partagée au service de la réussite, du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant et jeune.

Dans ce cadre, le renouvellement du « plan mercredi » s'inscrit pleinement dans la logique du PEDT. Il permet de développer une offre éducative de qualité, accessible à tous, en s'appuyant sur les ressources locales, et en veillant à la diversité des activités proposées, qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou citoyennes.

Le PEDT constitue ainsi un outil de pilotage et d'évaluation continue, garantissant une adaptation des actions aux besoins spécifiques des enfants et des familles, tout en contribuant à réduire les inégalités d'accès aux activités éducatives sur le territoire.

La collectivité a engagé une démarche participative, animée par l'association « Les Francas », association d'éducation populaire et experte dans le domaine, visant à associer l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Cette démarche s'est articulée autour de deux temps de travail collectif. Le premier temps de travail a permis de présenter le PEDT 2022-2025 et d'en faire une évaluation et de revenir sur les objectifs définis. Le second temps a offert l'occasion d'identifier les pratiques éducatives socles du territoire et de mener une réflexion prospective sur les objectifs du PEDT 2025-2028 ;

A l'issue de ce travail collectif, quatre axes thématiques ont été définis afin de structurer le nouveau projet éducatif de territoire :

- **L'inclusion et l'accueil inconditionnel de l'enfant**

L'inclusion constitue un axe fondamental, afin de garantir à chaque enfant, quelles que soient ses particularités, une place dans l'ensemble des espaces éducatifs de la commune. Cet axe vise à promouvoir un accueil inconditionnel en intégrant les enjeux de santé, bien être, et de continuité de parcours, pour construire une culture éducative partagée de l'inclusion.

- **Renforcer les dynamiques de coéducation sur le territoire**

La coéducation, fondée sur le dialogue entre les familles et les acteurs du territoire, vise à créer des passerelles entre les mondes scolaires, périscolaires, extrascolaires, associatif et familial afin de soutenir l'épanouissement de chaque enfant et jeune. Le soutien à la parentalité sera traité de manière transversale à travers la mise en œuvre du Conseil local de la parentalité, garantissant la structuration des besoins et la complémentarité des actions sur l'ensemble du territoire.

- **La citoyenneté et l'engagement des jeunes**

Favoriser l'engagement citoyen des enfants et des jeunes, c'est leur permettre de devenir acteur de leur environnement, de comprendre le fonctionnement démocratique et de se sentir légitime dans l'expression de leurs opinions. Cet axe place les enfants et les jeunes au cœur des dynamiques locales en leur donnant des espaces de participation et en développant des projets autour de la citoyenneté, des valeurs de la République et de solidarité. Il intègre également les enjeux de bien être psychologique, de confiance en soi et de santé publique qui sont les conditions d'un engagement libre et éclairé.

- **La coordination et la transversalité des actions**

La cohérence éducative à l'échelle du territoire reposera sur une coordination renforcée entre les services municipaux, les institutions et l'ensemble des partenaires. Cet axe aura pour objectif de structurer une gouvernance éducative partagée, d'harmoniser les pratiques professionnelles et de consolider une culture commune entre acteurs. La transversalité des actions permettra de dépasser les logiques de silo et d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins des enfants et des familles. L'intégration des enjeux de santé et de bien-être favorisera une approche globale, articulant dimensions pédagogiques, sociales et sanitaires, afin de garantir un parcours de vie cohérent, protecteur et épanouissant dès la petite enfance.

Le comité de pilotage, placé sous l'autorité territoriale, définira les orientations stratégiques, fixera les priorités d'action et veillera à la mise en cohérence des politiques éducatives locales. Il associera l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés, afin de garantir une vision partagée et un engagement collectif.

Le comité de suivi assurera quant à lui l'opérationnalité du projet. Il réunira régulièrement les acteurs de terrain pour mettre en œuvre les actions prévues, en assurer l'évaluation et proposer les ajustements nécessaires. Il constituera un espace de dialogue et d'amélioration continue, garantissant la qualité et la pertinence des actions éducatives menées au bénéfice des enfants et des familles.

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance-Jeunesse, enseignement, cohésion sociale, égalité » du 2 octobre 2025 ;

Ouïe l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet éducatif de territoire et le plan mercredi.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les conventions ou documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.